



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE BRIVE

MAIRIE DE JUGEALS NAZARETH
19500 JUGEALS NAZARETH

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de JUGEALS-NAZARETH

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le Procès verbal de l'élection et de l'installation de Madame Marilyne ROULET-BARROUL en qualité de 2ème adjoint au Maire en date du 21 mars 2026

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Madame Marilyne ROULET-BARROUL, 2ème adjoint, est déléguée aux affaires scolaires, jeunesse et communication de la Commune de Jugeals-Nazareth.

Ces délégations entraînent délégation de signature des documents relevant de ses attributions.

Article 2 : la présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte au Maire, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- L'intéressée
- Mr le Sous Préfet
- Mme la Trésorière du SGC de Brive

Jugeals-Nazareth, le 25 mars 2026

Mme Le Maire,
Marilyn BORNES

L'intéressée,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 27.03.26